

RAPPORT N° 03/7-26
au Conseil Municipal

OBJET

DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE DETTE
FORMULEE PAR MONSIEUR LAGOUE RAPHAEL
(angle des Rues Tourette et Camp Ozoux)

Monsieur LAGOUE Raphaël exploite un garage de mécanique automobile sur un terrain communal situé angle des Rues Tourette et Camp Ozoux depuis août 1986, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 103,06 euros dont l'intéressé s'acquitte régulièrement -sauf en ce qui concerne l'année 1995 au titre duquel la Trésorerie lui a réclamé en 2002 un reste à payer de 213,73 euros-.

Compte tenu du montant de la somme réclamée d'une part, et de la période considérée d'autre part, la Commune a répondu favorablement à la demande formulée par Monsieur LAGOUE de remise de sa dette.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 03/7-26
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 18 décembre 2003

OBJET

DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE DETTE
FORMULEE PAR MONSIEUR LAGOUE RAPHAEL
(angle des Rues Tourette et Camp Ozoux)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/7-26 présenté par le Maire au nom des Commissions 1° Développement Economique, Tourisme et Coopération, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve la remise gracieuse de dette consentie à Monsieur LAGOUE Raphaël au titre de l'année 1995 pour l'occupation d'un terrain communal situé angle des Rues Tourette et Camp Ozoux.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à intervenir dans les actes à produire auprès du Comptable Public.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **26 DEC. 2003**

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



COURRIER REÇU

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

27 AOUT 2003

DG/AD

COURRIER ARRIVE LE

28 AOUT 2003

Commune de Saint-Denis
Direction du Domaine

Contactez, pour toute information :

TRESORERIE
DE SAINT-DENIS
1 RUE AMIRAL LACAZE
97479 SAINT-DENIS

RIB : 45159 00006 0071826070007

Tel : 0262 94 00 10

Bureaux ouverts : TLJ SAUF SAMEDI

11 SEP. 2003

TRESORERIE
DE SAINT-DENIS
1 RUE AMIRAL LACAZE
97479 SAINT-DENIS
01ST97485K0000184110803EN002000,42€

LAGOUE RAPHAEL

ANGLE RUE TOURETTE ET C.OZOUX
GARAGE TOURETTE

97400 SAINT-DENIS

Référence (à rappeler dans toutes correspondances)

Application : RCT Diffusion : TE RCT
Poste : 104013 Commandement n° : 000184/007193

TITRE : 000000

04120 000 1996 00002253

COMMANDEMENT DE PAYER

Veuillez consulter le verso du présent document pour toutes informations concernant : la codification et informations diverses, les voies de recours.

ÉTABLI LE 27/08/2003

EN VERTU DE TITRE(S) RENDU(S) EXÉCUTOIRE(S) PAR :

MAIRE DE SAINT-DENIS

RÉFÉRENCE TITRE	ÉMISSION	SOMMES EXIGIBLES	ACOMPTES PAYÉS	RESTES DUS
199600002253 000000	19 06 1996	206,11	0,00	206,11
FRAIS	03 07 1997	7,62	0,00	7,62

NOM DU DELITEUR ET OBJET DE LA CREANCE
DEBITEUR : LAGOUE RAPHAEL
EMETTEUR : COMMUNE DE SAINT-DENIS
SERVICE :Acomptes payés : 0,00
Total restant dû : 213,73
Coût du présent acte : 0,00

CREANCE : LOCATION TERRAIN NOV & DEC 199

TOTAL À PAYER (*) : 213,73

(*) Ce montant ne tient pas compte
des paiements effectués après le : 31 07 03

En vertu des rôles, décisions de justice, contrats ou titres rendus exécutoires par l'autorité compétente, JE VOUS DEMANDE DE PAYER dans un délai HUIT JOURS à compter de la présente notification la somme figurant sur la ligne "TOTAL À PAYER". Si le montant de votre dette est inférieur à 535 € principal et à défaut de paiement dans les huit jours, JE VOUS DEMANDE de me COMMUNIQUER dans le même délai les nom et adresse de votre employeur, les références de vos comptes bancaires et postaux, ou l'un de ces deux éléments seulement. À DÉFAUT, vous pourrez y être contraint par tous moyens prévus par la loi et notamment par la saisie et la vente de vos meubles, ce qui entraînerait de nouveaux frais dont le tarif est indiqué ci-dessous.

Tarif des frais (Art. 1912 C.G.I.) *

Commandement	3 %	Affiches	1,5 %
Saisie quelle qu'elle soit	5 %	Inventaire des biens avant la vente	1 %
Opposition sur saisie	2,50 %	Procès verbal de vente	1 %

* minimum : commandement 7,5 €, saisie 15 €.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIEPOUR EFFECTUER
CE RÈGLEMENT :

- En espèces :

Présentez-vous aux guichets
de la Trésorerie, muni du
présent avis.- Par chèque bancaire
ou postal :Adressez sous pli affranchi
à la Trésorerievotre talon de paiement et
votre chèque libellé
obligatoirement à l'ordre du
"Trésor public".N'envoyez en aucun cas
un chèque sans indicationApplication RCT
Commandement n° : 184/ 7193
Du : 31 07 2003

TALON DE PAIEMENT

213,73

SOMME À PAYER 213,73 Euros

Références :

POSTE : 104013
COL/BUD : 120 00
TITRE 1996 00002253 000000TRESORERIE
DE SAINT-DENIS
1 RUE AMIRAL LACAZE
97479 SAINT-DENIS

LAGOUE RAPHAEL

ANGLE RUE TOURETTE ET C.OZOUX
GARAGE TOURETTE

NE RIEN INSCRIRE SOUS CÉ TRAIT - NE PAS PLIER 97400 SAINT-DENIS